

Le 16 janvier 2026

# SOMMAIRE

**Novembre et Décembre 2025**

## □ MEDECINS

- **Consultation et suppression de documents dans Mon espace santé/DMP : 2 nouveaux modes d'emploi**

## □ PHARMACIENS

- **Rémunérations forfaitaires 2025 : la déclaration des indicateurs est ouverte jusqu'au 27 février**

## □ INFORMATIONS GENERALES

- **Médecins, Chirurgiens-Dentistes et Pharmaciens :**
  - **Télécontrôle : un nouveau dispositif de contrôle des assurés par visioconférence**
- **Médecins, Pharmaciens et Masseurs-kinésithérapeutes :**
  - **Fauteuils roulants : une prise en charge intégrale à partir du 1er décembre 2025**
- **Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-Femmes :**
  - **Le vaccin contre les infections à papillomavirus humains est désormais pris en charge jusqu'à 26 ans**
- **Tous les professionnels :**
  - **L'appli carte Vitale est désormais disponible pour tous les patients**

## □ MEDECINS

### **CONSULTATION ET SUPPRESSION DE DOCUMENTS DANS MON ESPACE SANTE/DMP : 2 NOUVEAUX MODES D'EMPLOI**

L'Assurance Maladie, l'Agence du numérique en santé (ANS) et la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) mettent à la disposition des professionnels de santé 2 nouveaux documents pour les accompagner dans leur appropriation et leur usage sécurisé du dossier médical partagé (DMP) au sein de Mon espace santé.

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*

## □ PHARMACIENS

### **REMUNERATIONS FORFAITAIRES 2025 : LA DECLARATION DES INDICATEURS EST OUVERTE JUSQU'AU 27 FEVRIER**

À compter du 1er décembre, les pharmaciens sont invités à déclarer sur amelipro, et ce **jusqu'au 27 février**, les indicateurs 2025 liés aux rémunérations forfaitaires suivantes :

- la rémunération sur objectifs pour le développement du numérique en santé et l'amélioration de l'accès aux soins, appelée rémunération « Numérique et accès aux soins » (REMU NUM) ;
- et la rémunération sur objectifs de santé publique du bon usage des produits de santé (Rosp BUPS).

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*

## □ INFORMATIONS GENERALES

- Médecins, Chirurgiens-Dentistes et Pharmaciens :

### **TELECONTROLE : UN NOUVEAU DISPOSITIF DE CONTROLE DES ASSUREES PAR VISIOCONFERENCE**

Après des tests menés dans trois régions, l'Assurance Maladie généralise à compter de décembre 2025 la possibilité de télécontrôle, lorsque celui-ci est approprié.

Le télécontrôle consiste en une visioconférence sécurisée entre un médecin-conseil et un assuré dans le cadre d'un **arrêt de travail, du risque maladie ou professionnel ou de certaines demandes d'invalidité**.

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*

- Médecins, Pharmaciens et Masseurs-kinésithérapeutes :

### **FAUTEUILS ROULANTS : UNE PRISE EN CHARGE INTEGRALE A PARTIR DU 1ER DECEMBRE 2025**

À partir du 1er décembre 2025, **les fauteuils roulants** - aussi appelés véhicules pour les personnes en situation de handicap (VPH) - inscrits sur la liste des produits et prestations remboursables (LPP) sont pris en charge intégralement.

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*

- **Médecins, Pharmaciens, Infirmiers et Sages-Femmes :**

**LE VACCIN CONTRE LES INFECTIONS A PAPILLOMAVIRUS HUMAINS  
EST DESORMAIS PRIS EN CHARGE JUSQU'A 26 ANS**

Depuis le 12 décembre 2025, le vaccin Gardasil 9 contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est pris en charge par l'Assurance Maladie pour toutes les jeunes femmes et tous les jeunes hommes jusqu'à l'âge de 26 ans. Cette mesure fait suite aux nouvelles recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) parues en mai 2025 en faveur de l'extension de l'âge du rattrapage vaccinal, passé de 19 à 26 ans révolus.

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*

- **Tous les professionnels de santé :**

**L'APPLI CARTE VITALE EST DESORMAIS DISPONIBLE  
POUR TOUS LES PATIENTS**

Le 18 novembre 2025 marque la généralisation du déploiement de l'appli carte Vitale qui s'est déroulé par étape tout au long de l'année. Désormais, l'ensemble des patients dans toute la France peuvent bénéficier de ce nouveau format dématérialisé de la carte Vitale.

*Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](#)*